

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2026_086 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DEMANDE D'AIDE DÉPARTEMENTALE - PACTE DÉPARTEMENTAL 2024 - 2026 - PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-041 en date du 02 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toutes dispositions et signer toutes demandes visant à obtenir des subventions ou dotations au bénéfice de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 22 juin 2023 portant cadre général du futur dispositif d'aide aux territoires pour la période 2024-2026,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Allier en date du 04 avril 2024 portant Projet de budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions du Département de l'Allier,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2024-062 en date du 1^{er} juillet 2024 relative à la conclusion d'un pacte départemental avec le Département de l'Allier pour la période 2024-2026,

Vu le pacte départemental 2024-2026 conclu entre le Département de l'Allier et la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Vu la politique de l'État, coordonnée par la DREAL en lien avec la DDT, du « 1 % paysage, développement et cadre de vie » permettant aux collectivités traversées par l'A79 concédée de pouvoir bénéficier de subventions pour le financement d'actions d'amélioration des paysages et du cadre de vie,

Vu la convention attributive de l'aide 1 % paysage – développement et cadre de vie – autoroute A79, conclue entre la société ALIAE et la Communauté de communes Le Grand Charolais, attribuant une subvention d'un montant de 64 345 €, en tant que fonds privés, pour l'opération d'extension de l'aire de camping-cars et la mise en valeur des bords de l'eau à Molinet,

Vu l'arrêté attributif de subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes en date du 03 avril 2025 attribuant une subvention d'un montant maximal de 84 200 €, correspondant à un taux de 40 % appliqué sur une dépense éligible retenue de 210 500 €, pour la création d'un pôle d'itinérances multimodal à Molinet,

Vu le programme Développer le Vélotourisme de l'ADEME et son axe 2 qui permet aux collectivités territoriales d'investir dans des équipements plébiscités par les touristes à vélo, en implantant des aires de services le long des itinéraires inscrits au schéma national, régional ou départemental des véloroutes,

Vu la convention de financement relative à l'implantation d'aires de services pour les cyclistes sur le territoire du Grand Charolais et notamment à Chassenard et à Coulanges,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

conclue entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Communauté de communes Le Grand Charolais, en date du 05 septembre 2025,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais, dans le cadre de ses compétences, a décidé de réaliser des opérations pour le développement de l'accueil des touristes par l'amélioration des services sur les haltes nautiques de Chassenard, Coulanges et de l'aire de camping-cars de Molinet,

Considérant que ces projets permettront à la Communauté de communes de favoriser le développement touristique pour les usagers en itinérances (camping-caristes, plaisanciers, cyclotouristes, randonneurs) et d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire,

Considérant l'enjeu du soutien du Département de l'Allier aux projets des intercommunalités,

Considérant que le Département de l'Allier peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande,

Considérant la demande de la Communauté de communes Le Grand Charolais de s'inscrire dans un Pacte départemental 2024-2026,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 06 juin 2024,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 13 juin 2024,

Considérant la demande d'aide départementale d'un montant 69 339,88 €, pour le développement de l'accueil des touristes par l'amélioration des services sur les haltes nautiques de Chassenard, Coulanges et de l'aire de camping-cars à Molinet, figurant en annexe,

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement afférent au projet d'amélioration des services sur les haltes nautiques de Chassenard, Coulanges et de l'aire de camping-cars à Molinet afin d'obtenir le versement de l'aide au titre du pacte départemental

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement du pacte départemental pour le développement de l'accueil des touristes par l'amélioration des services sur les haltes nautiques de Chassenard, Coulanges et de l'aire de camping-cars à Molinet :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

SOURCES	Montants en €	%	Décisions acquises
FONDS PUBLICS			
Crédits européens	/		
Etat	/		
Conseil Régional : AURA	51 491,63	25,73	Notification : arrêté attributif de subvention du 03/04/2025
Conseil Départemental	69 339,88	34,65	Notification : convention Pacte départemental 2024-2026
Autres publics : ADEME	39 266,15	19,62	Notification : convention de financement ADEME du 05/09/2025
TOTAL AIDES PUBLIQUES	185 843,48	80,00	
Ressources propres	40 024,42	20,00	
TOTAL FONDS PUBLICS	200 122,08	100,00	
FONDS PRIVES			
1 % paysage (fonds privés)	64 345,00		Notification : convention attributive 1% Paysage du 30/07/2025
TOTAL GENERAL HT	264 467,08		

Article 2 : D'effectuer toutes les démarches afférentes aux demandes de subventions précitées et de signer tous les documents s'y rapportant.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

=====

Fait à Paray-le-Monial, le 18 septembre 2026,

Gérald GO
Président

Représenté par : Gérald GORDAT
 Date de signature : 24/09/2026
 Qualité : Président



lais

2026_086
 Page 3 sur 3